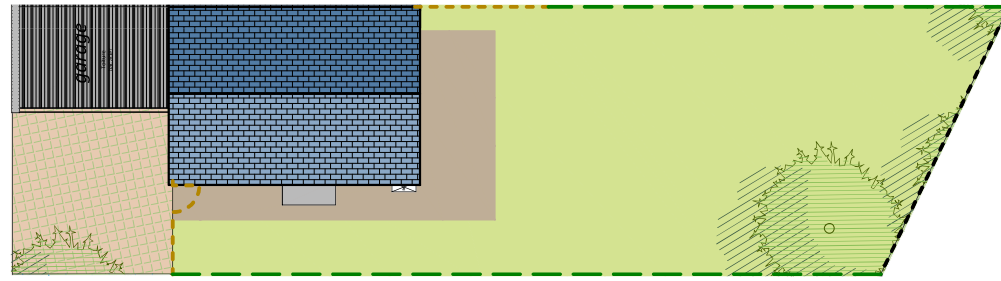
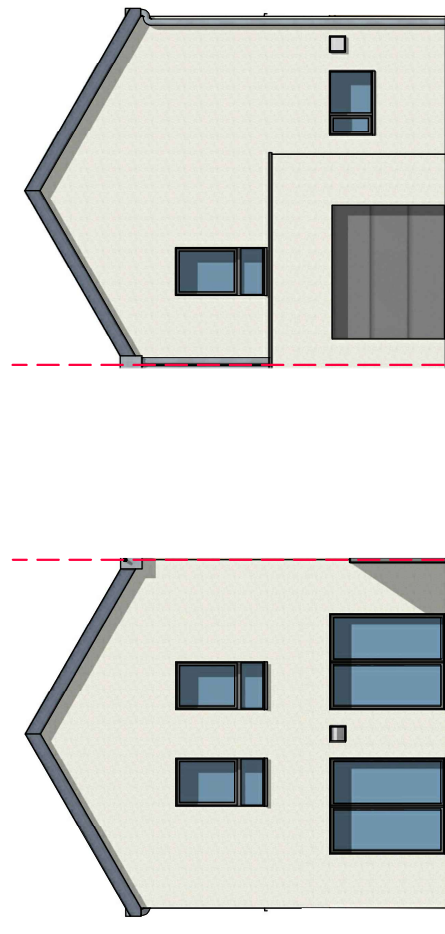


COUR AUSTRALE Angers

Lot	Type	SURFACES	
12	4		
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES	
RDC	PIÈCE DE VIE	38,8 m ²	
	PLACARD	0,6 m ²	
	W.C.1	1,1 m ²	
	BUANDERIE	3,8 m ²	
ÉTAGE	CHAMBRE 1 + Pl.	10,7 m ²	
	CHAMBRE 2 + Pl.	10,9 m ²	
	CHAMBRE 3	9,4 m ²	
	SALLE DE BAIN	5,2 m ²	
	W.C.2	1,4 m ²	
	PAC	0,8 m ²	
	PALIER	4,0 m ²	
SURFACE HABITABLE		86,7 m²	
GARAGE		19,4 m²	
TERRASSE		21,0 m²	
SURFACE PARCELLE		349,0 m²	



plan de masse
0 4 m 2 m
échelle 1/200



façade Nord

façade Sud



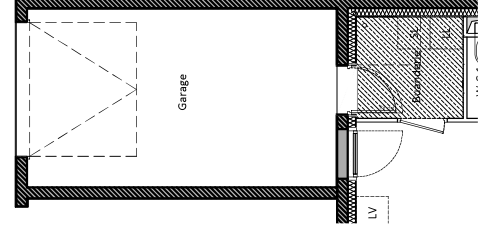
façade Ouest

façades
0 2 m 1 m
échelle 1/100

- Clôture du voisin conservée
- Clôture rigide en treillis soudé noire (h = 1,8 m)
- Palissade bois selon modèle ci-joint ou issue du commerce (h = 1,8 m)
- Clôture grillagée simple torsio (h = 1,2 m)
- Mur en parpaing ép. = 20 cm + enduit 2 faces (h=2, m)



Arbre existant conservé



plan du garage
0 2 m 1 m
échelle 1/100

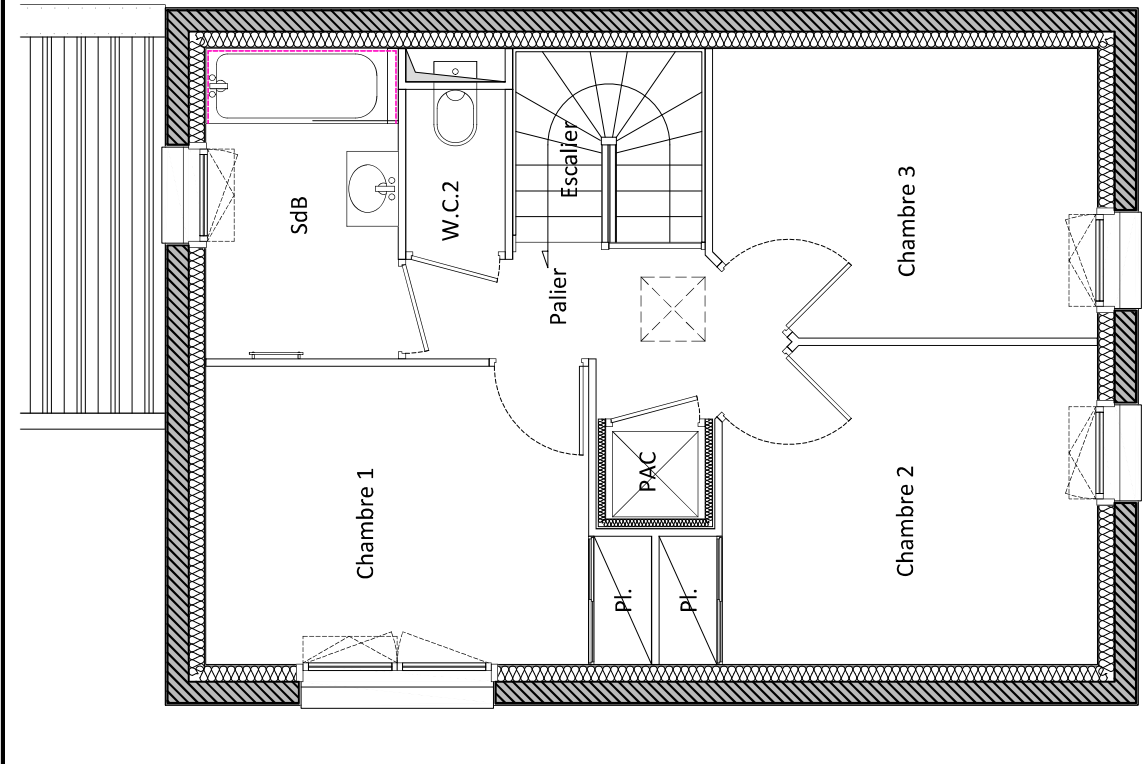


Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (L, V, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

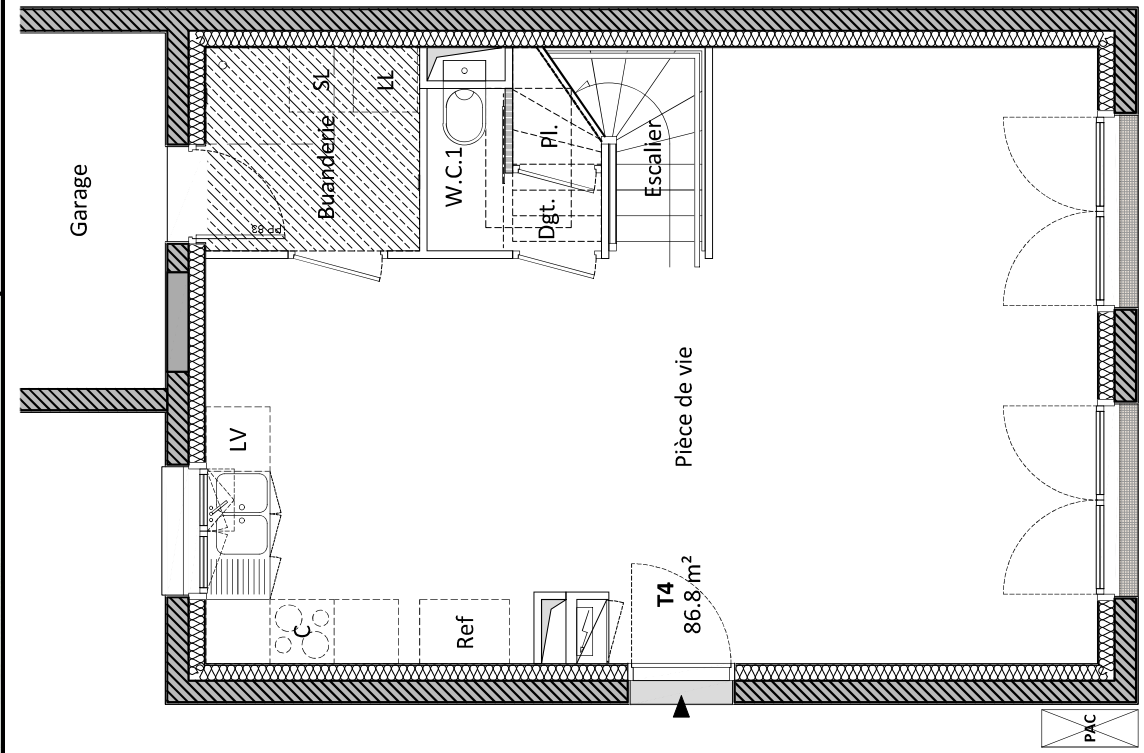
17 novembre 2023

COUR AUSTRALE Angers

Lot	Type	SURFACES	
12	4		
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES	
RDC	PIÈCE DE VIE	38,8 m ²	
	PLACARD	0,6 m ²	
	W.C.1	1,1 m ²	
	BUANDERIE	3,8 m ²	
ÉTAGE	CHAMBRE 1 + PI.	10,7 m ²	
	CHAMBRE 2 + PI.	10,9 m ²	
	CHAMBRE 3	9,4 m ²	
	SALLE DE BAIN	5,2 m ²	
	W.C.2	1,4 m ²	
	PAC	0,8 m ²	
PALLIER	4,0 m ²		
SURFACE HABITABLE		86,7 m²	
GARAGE		19,4 m²	
TERRASSE		21,0 m²	
SURFACE PARCELLE		349,0 m²	



plan de l'étage



plan du rez-de-chaussée



Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (LL, LV, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.